

Village de Mareil-Marly

République Française
Commune des Yvelines



Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Germain-en-Laye-
Fourqueux
16 rue de Pontoise
78100 Saint-Germain-en-Laye

Mareil-Marly, le 18 MARS 2021

Monsieur le Maire,

N/réf : DL/JD/URBA/2021/

Objet : Avis Mareil-Marly sur la
procédure de Modification n°1 PLU
St-Germain-en-Laye

Expéditeur :
Dominique LAFON
Maire

Dossier suivi par :
Julie DESMARES
Responsable du service
Aménagement, Urbanisme et
Habitat

01 39 17 14 94

julie.desmares@mareil-marly.fr

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 2 mars 2021 relatif à la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, la commune de Mareil-Marly dispose d'un délai de trois mois pour exprimer un avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Je constate que le projet de modification du PLU tend à préciser certaines règles de hauteur, d'emprise au sol, de stationnement et à ajuster et harmoniser les règles dans l'ensemble des zones du PLU.

Les documents transmis n'appellent pas d'autres observations de la Mairie de Mareil-Marly, c'est pourquoi, au regard des éléments, j'émetts un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Dominique LAFON

